



Plan Local d'Urbanisme

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUN 2012

4.2. REGLEMENT GRAPHIQUE (Plan de zonage, échelle 1/5000ème)

saint-Jean

Grand
TOULOUSE
COMMUNAUTE URBAINE

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intérêt général, voie, ou espace vert
- Prescription architecturale et urbanistique
- Servitude de projet au titre de l'article L 123-2a du code d'urbanisme (zone UB)
- Servitude de protection des monuments historiques (château de Saint-Genies Bellevue)
- Continuité écologique inscrite dans le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération
- Zone d'accueil de commerces de plus de 450 m² de surface de plancher

AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 - 1-4-7, soit à protéger et à valoriser :

- Continuités écologiques et paysagères des réseaux
- Bâti de caractère

AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 - 1-5-16, dans les zones UA, UAa, UB, UC, AUa, Aub et AUc :

Toute opération de plus de 500 m² de surface de plancher de construction de logements devra affecter au minimum 30 % de la surface de plancher du programme à du logement local social conventionné, bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat

RISQUES ET NUISANCES

Plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant de la Sausse

- Aléa faible à moyen
- Aléa fort

Nuisances sonores

- Périmètre des voies classées bruyantes
- Bâtiment d'élevage soumis au règlement sanitaire départemental

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Destinataire	Superficie en m²
1	Aménagement paysager des abords de la RD 70 permettant une circulation piétonne et aménagement du carrefour avec la RD 888	CUGT	3 200 m²
2	Création d'un chemin paysager en prolongement de l'avenue de la Dancelle	Commune	1 200 m²
3	Extension du cimetière et de son parking	Commune	18 000 m²
4	Aménagement d'un cheminement piétons / cycles	Commune	250 m²

ECHELLE : 1 cm. = 50 m.

